Gestion de la santé publique
La COVID-19 en milieu scolaire

En raison de l'émergence du variant Omicron, l'approche en matière de santé publique utilisée dans le cadre d'interventions liées à des cas de COVID-19 en milieu scolaire a été modifiée. Le Bureau de l'administrateur en chef de la santé publique (BACSP) a mis au point un algorithme de prise de décisions afin de guider l'approche en matière de santé publique utilisée pour gérer les éclosions de COVID-19 à l'avenir. Tout ce que nous avons appris sur la nature du variant Omicron soutient cette nouvelle approche de façon à garder les élèves en classe, perturbant ainsi le moins possible leur apprentissage.

L'algorithme de prise de décisions en milieu scolaire est un outil de santé publique destiné aux professionnels de la santé afin de déterminer les étapes à suivre si un ou plusieurs élèves ou membres du personnel contractent la COVID-19 à l'école. Cet outil a également été partagé avec les leaders de l'éducation. L'algorithme guidera la prise de décisions de santé publique étape par étape, en fonction de différents scénarios décrits ci-dessous.

Si la présence de la COVID-19 est limitée à une seule salle de classe, sans transmission

- **Tous les élèves et membres du personnel qui ne sont pas touchés peuvent continuer d'aller à l'école.**
- Tous les élèves et membres du personnel touchés doivent surveiller l'apparition de symptômes pendant 7 jours complets, ou pendant 5 jours s'ils peuvent passer un test de dépistage à un centre de santé ou de dépistage et que son résultat est négatif.
- Tous les élèves touchés recevront deux tests rapides à emporter chez eux et à utiliser à un intervalle de 24 à 48 heures si l'élève commence à présenter des symptômes.
    - En cas de résultat positif, autodéclarez votre résultat auprès de Protégeons les TNO en composant le 8-1-1. Vous recevrez des directives sur l'isolement.

S'il y a eu transmission de la COVID-19 dans une salle de classe

- **Tous les élèves et membres du personnel qui ne sont pas touchés peuvent continuer d'aller à l'école.**
- Tous les élèves touchés recevront deux tests rapides à emporter chez eux et à utiliser à un intervalle de 24 à 48 heures si l'élève commence à présenter des symptômes.
    - En cas de résultat positif, autodéclarez votre résultat auprès de Protégeons les TNO en composant le 8-1-1. Vous recevrez des directives sur l'isolement.

Personnes vaccinées	Personnes non vaccinées
ou partiellement vaccinées si plus de 14 jours ou moins de 8 semaines se sont écoulés depuis la première dose.	*Toute personne ayant déjà contracté la COVID-19 depuis le 22 décembre 2021 sera considérée comme étant entièrement vaccinée dans le cadre d'une éclosion en milieu scolaire.*
AUTOSURVEILLANCE des symptômes pendant 7 jours complets; ou pendant 5 jours complets s'il est possible de passer un test de dépistage à un centre de santé ou de dépistage et que son résultat est négatif.	ISOLEMENT pendant 7 jours complets; ou pendant 5 jours s'il est possible de passer un test de dépistage à un centre de santé ou de dépistage et que son résultat est négatif.

Si la transmission de la COVID-19 a eu lieu dans deux salles de classe ou plus

Si moins de 10 % de la population scolaire est touchée :

- **Tous les élèves et membres du personnel qui ne sont pas touchés peuvent continuer d'aller à l'école.**
- Tous les élèves touchés recevront deux tests rapides à emporter chez eux et à utiliser à un intervalle de 24 à 48 heures si l'élève commence à présenter des symptômes.
    - En cas de résultat positif, autodéclarez votre résultat auprès de Protégeons les TNO en composant le 8-1-1. Vous recevrez des directives sur l'isolement.

Personnes vaccinées	Personnes non vaccinées
ou partiellement vaccinées si plus de 14 jours ou moins de 8 semaines se sont écoulés depuis la première dose.	*Toute personne ayant déjà contracté la COVID-19 depuis le 22 décembre 2021 sera considérée comme étant entièrement vaccinée dans le cadre d'une éclosion en milieu scolaire.*
AUTOSURVEILLANCE des symptômes pendant 7 jours complets; ou pendant 5 jours complets s'il est possible de passer un test de dépistage à un centre de santé ou de dépistage et que son résultat est négatif.	ISOLEMENT pendant 7 jours complets; ou pendant 5 jours s'il est possible de passer un test de dépistage à un centre de santé ou de dépistage et que son résultat est négatif.

Si plus de 10 % de la population scolaire est touchée :

On communiquera avec le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation pour déterminer les prochaines étapes.